



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine culturel immatériel

1 GA

Distribution limitée

ITH/06/1.GA/CONF.201/1B

Paris, le 2 juin 2006

Original anglais

**ORGANISATION DE NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**ASSEMBLEE GENERALE DES ÉTATS PARTIES A LA CONVENTION
POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL**

**Première session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XII
27-29 juin 2006**

**Point 1B de l'ordre du jour provisoire : Élection d'un(e) président(e), d'un(e)
ou plusieurs vice-président(e)s et d'un rapporteur de l'Assemblée
générale**

Décision requise : paragraphe 3

1. Comme prévu dans le Règlement intérieur provisoire ([article 3](#)), qui est proposé pour adoption par l'Assemblée générale au titre du point 3 de l'ordre du jour provisoire, l'Assemblée générale élit un(e) président(e), un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et un rapporteur. L'Assemblée générale voudra peut-être envisager d'élire un Bureau composé en tout de six membres soit un membre provenant de chacun des groupes électoraux établis par la Conférence générale de l'UNESCO.

2. Le mandat du/de la président(e), des vice-présidents et du rapporteur courra depuis l'ouverture de la session en cours jusqu'à l'ouverture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale, lorsqu'un nouveau Bureau sera élu.

3. PROJET DE RESOLUTION 1.GA 1B

L'Assemblée générale,

1. *Élit *** (nom/État partie) Président(e) de l'Assemblée générale ;*
2. *Élit *** (nom/État partie) Rapporteur de l'Assemblée générale ;*
3. *Élit *** (État partie), *** (État partie), *** (État partie) et *** (État partie) vice-présidents de l'Assemblée générale.*